

# Sécurité du revenu de retraite

Les Canadien-ne-s méritent une retraite digne et sûre. Le gouvernement doit donner la priorité à la sécurité du revenu de la retraite en élaborant des politiques résolues qui soutiennent et protègent les pensions et les prestations de retraite.

### MESSAGES D'APPUI

- Il y a plus de 2,1 millions de bénéficiaires du Supplément de revenu garanti (SRG) au Canada. Pour être admissible au SRG, vous devez avoir 65 ans et votre revenu annuel doit être inférieur à 18 984 \$. Ce montant est inférieur au seuil de pauvreté dans la plupart des zones urbaines, et à peine supérieur au seuil de pauvreté dans les zones rurales. Des millions de personnes âgées vivent dans la pauvreté au Canada. La couverture des régimes de retraite a diminué au Canada. En 2020, environ 6,3 millions de Canadien-ne-s étaient couverts par un type de régime d'épargne-retraite enregistré.
- La couverture des régimes à prestations déterminées a considérablement diminué dans le secteur privé, passant de 21,9 pour cent en 1997 à 9,2 pour cent de Canadiens en 2017.
- Les régimes de retraite canadiens investissent au Canada dans des actions, des biens immobiliers et des infrastructures comme les routes, les ponts, les chemins de fer, les aéroports, les services publics et les pipelines. En 2018, la valeur marchande des régimes de retraite au Canada s'élevait à 1,97 trillion de dollars.
- Les retraité-e-s continuent à faire des achats importants, dont des véhicules ou de nouvelles maisons. Plusieurs font des voyages au pays, s'adonnent à d'autres activités de loisir et font du bénévolat (en 2018, cela représentait plus d'un milliard d'heures de la part de bébé-boumeurs et d'adultes âgés); toutes ces activités sont importantes pour l'économie canadienne.
- Les régimes de retraite à prestations déterminées peuvent produire le même revenu de retraite à un coût inférieur de 48 pour cent à celui d'un régime de retraite à cotisations déterminées à long terme, en raison de frais moins élevés, d'un portefeuille de placements équilibré et de la protection contre le risque de longévité.
- Les retraité-e-s qui disposent de régimes à prestations déterminées sont moins susceptibles de devoir compter sur l'aide du gouvernement, comme le Supplément de revenu garanti. En fait, les régimes de retraite à prestations déterminées réduisent le versement annuel du SRG d'environ 2 à 3 milliards de dollars par année.
- Le projet de loi C-27, qui a été déposé, aurait permis aux sociétés d'État et aux employeurs sous réglementation fédérale de convertir les régimes de retraite à prestations déterminées valables en régimes de retraite à prestations cibles. Les régimes de retraite à prestations cibles ne posent pas de problème en soi. Le problème se pose lorsque les gouvernements adoptent une législation qui permet aux promoteurs de régimes de convertir les pensions à prestations déterminées acquises ou accumulées en pensions à prestations cibles.
- Lorsque les employeurs promettent aux employé-e-s actifs et retraités des pensions à prestations déterminées dans le cadre de leur rémunération, ces pensions constituent une forme de salaire différé. Nous croyons qu'une entente est une entente et que les employeurs ne devraient pas pouvoir récupérer la rémunération qu'ils ont promise à leurs employé-e-s actifs ou retraités.
- Le gouvernement doit répudier la législation qui permet aux promoteurs de régimes de retraite à prestations déterminées de pousser les employés et les retraités à renoncer ou à réduire unilatéralement les prestations promises et acquises.
- Selon l'actuaire en chef du Canada, le Régime de pensions du Canada (RPC) est viable pour les 75 prochaines années, à tout le moins. En fait, les actifs nets du régime ont une valeur de 497,2 milliards de dollars en 2021.



**COMMUNIQUEZ AVEC NOUS POUR EN SAVOIR PLUS**  
1-855-304-4700 | [defensedesinterets@retraitesfederaux.ca](mailto:defensedesinterets@retraitesfederaux.ca)  
[retraitesfederaux.ca](http://retraitesfederaux.ca)

- Le RCP compte 5,9 millions de bénéficiaires, et les pensions de retraite et d'invalidité versées ont dépassé les 46,5 milliards de dollars en 2019. Le paiement mensuel maximum qu'une personne reçoit est censé représenter un taux de remplacement de 25 pour cent (33 pour cent une fois que la nouvelle bonification sera pleinement mise en œuvre en 2023; les cotisations passeront de 4,95 pour cent à 5,95 pour cent).
- En 2021, la pension de retraite maximale du RPC (à partir de 65 ans) s'élevait à 1 203,75 \$ par mois. Toutefois, seulement 6 pour cent des retraité-e-s reçoivent le montant maximal. En 2021, la pension de retraite moyenne du RPC s'élevait à seulement 706,57 \$ par mois pour les nouveaux bénéficiaires, à 457,07 \$ pour les survivant-e-s de moins de 65 ans et à 315,15 \$ (en moyenne) pour les survivant-e-s de plus de 65 ans (principalement des femmes).
- Les retraité-e-s du secteur public contribuent considérablement à l'économie. Jusqu'à 80 pour cent de tous les dollars de prestations de pension dépensés proviennent du rendement des investissements, qui réintègrent ensuite les économies locales.
- La recherche a déterminé que, pour chaque tranche de 1 000 dollars investis, 1 088 dollars réintégraient l'économie.
- Dans un sondage mené auprès des membres de Retraités fédéraux, 42 pour cent des répondant-e-s qui avaient pris leur retraite au cours des trois dernières années ont déclaré avoir été touchés d'une manière ou d'une autre par Phénix. Les problèmes vont des attentes très longues pour obtenir une indemnité de départ aux versements ininterrompus à des personnes qui doivent maintenant des sommes considérables au gouvernement parce que le système n'a jamais arrêté de les payer. Outre cela, 74 pour cent des fonctionnaires ont indiqué avoir eu divers problèmes de salaire à cause de Phénix.

### RECOMMANDATIONS

1. Édifier un cadre politique qui protège et renforce les régimes de retraite à prestations déterminées bien gérés et qui répudie la législation qui permet aux promoteurs de régimes de manquer à leur obligation légale de financer ce type de régime.
2. Sortir et maintenir les adultes âgés vulnérables hors de la pauvreté, en protégeant et en améliorant le Supplément de revenu garanti (SRG) et la Sécurité de la vieillesse (SV).
3. Bonifier le Régime de pensions du Canada.
4. Continuer à verser des pensions du secteur public fédéral bien financées et viables, et régler les problèmes, dont une indemnisation adéquate pour les erreurs du système de paye Phénix et la modification de certaines caractéristiques de la rémunération des retraité-e-s de la fonction publique fédérale et des vétéran-e-s.



**COMMUNIQUEZ AVEC NOUS POUR EN SAVOIR PLUS**  
1-855-304-4700 | [defensedesinterets@retraitesfederaux.ca](mailto:defensedesinterets@retraitesfederaux.ca)  
[retraitesfederaux.ca](http://retraitesfederaux.ca)



**COMMUNIQUEZ AVEC NOUS POUR EN SAVOIR PLUS**  
1-855-304-4700 | [defensedesinterets@retraitesfederaux.ca](mailto:defensedesinterets@retraitesfederaux.ca)  
**[retraitesfederaux.ca](http://retraitesfederaux.ca)**